

PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

/) ECRET N°79/088/PCP3èCEPCT/CAB

Portant nomination du Capitaine de
L'Armée Populaire Nationale TSIBA
Florent en qualité de Secrétaire
Général au Cabinet du Chef de l'Etat.

LE PRESIDENT DU COMITE PREPARATOIRE DU III^e
CONGRES EXTRAORDINAIRE DU PARTI CONGOLAIS DU
TRAVAIL, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,
CHEF DE L'ETAT.

VU l'Acte n° 005/PCT/CC du 7 Février 1979 portant fonc-
tionnement et Organisation des Pouvoirs Publics ;

VU l'Acte n° 002/PCT/CMP du 5 Février 1979 abrogeant l'Acte
n° 005/PCT du 19 Mars 1977 ;

VU le Décret n° 77/721 du 23 Décembre 1977 portant réor-
ganisation du Cabinet du Président du Comité Militaire du parti,
Président de la République, Chef de l'Etat, président du Conseil
des Ministres et les textes modificatifs subséquents ;

VU le Décret n° 78/048 du 27 Janvier 1978 fixant le trai-
tement mensuel de fonction alloué aux Directeurs de Cabinet et aux
Secrétaires Généraux ;

VU le Décret n° 78/714 du 14 Décembre 1978 portant nomi-
nation du Capitaine YOKA Apollinaire en qualité de Secrétaire Gé-
néral à la Présidence de la République ;

/) E C R E T

ARTICLE 1er. - Le Capitaine de l'Armée populaire Nationale TSIBA Florent
est nommé Secrétaire Général au Cabinet du Chef de l'Etat, en remplace-
ment du Capitaine YOKA Apollinaire.

ARTICLE 2. - L'intéressé percevra à ce titre le traitement mensuel de
fonctions fixé par le Décret n° 78/048 du 27 Janvier 1978 susvisé.

ARTICLE 3. - Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de
prise de service de l'intéressé sera enregistré publié au Journal Offi-
ciel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin
sera./-

Fait à Brazzaville, le 15 FEVRIER 1979

AMPLIATIONS :

CAB	6
Tous Ministres	
Chef Etat Major Gal APN	2
S.G. aux Finances	1
D.B.	1
Sce Solde	2
JORPC	1
Intéressé	1

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

47